Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260310-2026030534-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire, Madame Fanny LARMET, Monsieur Cédric NAYL, Madame Annick CARDON, Monsieur Jack NOËL, Adjoints, Monsieur Jacques SELO, Madame Viviane LE GOFF, Madame Christina JARNO, Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD, Monsieur Didier GRELIER, Madame Salomé GUILLEMAUD, Monsieur BOEFFARD Cyrille, Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Monsieur Jean MORIN, Monsieur Gérard GUILLAUME

Était absent excusé et représenté : Monsieur Didier COMMUN représenté par Monsieur Jean MORIN

Étaient absentes : Madame Nicole DE BERRANGER, Madame Lucia BERTHERAT,

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.03.05-34 : RENOVATION / EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AJUSTE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
(Rapporteur : Monsieur Cédric NAYL, Adjoint)

La commune de Josselin envisage la rénovation et l'extension du complexe sportif Michel JUGUET. Elle est accompagnée par un AMO et un maître d'œuvre. Le montant de l'opération globale (tranche ferme et tranche optionnelle), au stade APD (valeur septembre 2025), s'élève à 5 402 179,75 € HT, répartis comme suit :

- Tranche Ferme : 3 081 405,00 € HT
  - *Réalisation 2ème salle de tennis et salle escalade*
  - *Panneaux photovoltaïques*
  - *Rénovation salle tennis existante*
  - *Rénovation couverture salle multisports*
  - *Travaux complémentaires (dont réfection éclairage)*

- Tranche Optionnelle : 2 320 773,00 € HT
  - *Extension pour danse, musculation et fitness, rénovation entrée et vestiaires existants, nouveaux vestiaires*

En tant que projet structurant pour Josselin et pour le territoire environnant, le projet de rénovation et d'extension du complexe sportif s'inscrit dans les priorités de soutien de différents partenaires.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260310-2026030534-DE

Le plan de financement prévisionnel ajusté de la tranche ferme de l'opération est le suivant :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Nature	Montant € HT	Concours financiers	Montant € HT
AMO	48 905,00	État – Plan de relance PVD sur étude – AMO *(taux : 0,70%)*	21 578,00
Honoraires MOe	370 643,00	État – DSIL 25 *(taux : 5,65 %)*	174 135,00
Frais de concours	22 600,00	État – ANS *(taux : 4,87 %)*	150 000,00
Autres études (géomètre, SPS, CT diag amiante…)	20 958,00	Conseil Régional-lycées *(taux : 11,36 %)*	350 000,00
Travaux d'aménagement Tranche Ferme	2 398 380,00	Conseil Régional – BVPB *(taux : 5,19%)*	160 000,00
Aléas et frais divers (5%)	119 919,00	Conseil Départemental - PST 2024 *(taux : 4,03 %)*	124 093,00
Aménagements extérieurs	100 000,00	Autofinancement (68,21%)	2 101 599,00
TOTAL H.T.	3 081 405,00	**TOTAL**	3 081 405,00
T.T.C.	3 697 686,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :
- **PRESENTS** : 15 - **VOTANTS** : 16
- **Abstentions** : 0 - **Suffrages exprimés** : 16 - **Majorité absolue** : 9
- **POUR** : 16 - **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines », réunie le 26 février 2026 :
- Adopte le plan de financement prévisionnel ajusté de l'opération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à :
  - Solliciter le concours financier de l'État, de la Région, du Département, ainsi que tout autre financement possible ;
  - Effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

MAIRIE de JOSSELIN MORBIHAN (56)

La Secrétaire de séance,
Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.